

## Communiqué de presse



### Contact presse

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 82 05  
service-presse@culture.gouv.fr

## Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite de la signature du protocole d'accord entre France Télévisions et les syndicats de producteurs

Cet accord majeur va favoriser l'investissement du service public dans la création, en offrant plus de flexibilité à France Télévisions - qui bénéficiera notamment d'un renforcement de ses capacités de production -, et des garanties solides en faveur des producteurs indépendants, dont l'importance dans la diversité de la création est reconnue.

Il s'inscrit dans l'action engagée par la Ministre depuis plusieurs mois en faveur de la création audiovisuelle. Le renforcement du crédit d'impôt dédié à la fiction audiovisuelle voté par les parlementaires le 13 novembre constitue, en ce sens, une avancée majeure pour le secteur.

Cette « nouvelle alliance » qui renforce le partenariat entre producteurs et diffuseurs permettra un meilleur partage du risque, clarifiera les modèles de production et soutiendra la diversité de la création.

La Ministre souhaite que cette étape importante puisse être complétée très rapidement par un accord sur la transparence, et que des discussions s'engagent très vite entre diffuseurs privés et producteurs sur des principes similaires.

Fleur Pellerin adresse ses félicitations aux signataires qui ont su faire preuve de responsabilité et d'ambition pour la création audiovisuelle française.

Paris, le 11 décembre 2015

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la  
Communication

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>